

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le 9 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Pauline CURTAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM CURTAN Pauline, VALGALIER Benoît, AUENER Blanche, VIDAL Philippe, CAMBON Cindy, DURAND Eric, RAYMOND-MARTINEZ Clémentine, QUEVAL Alexis, SALANOVA Eugénie, VANQUATEM Fabrice, SCHAEFFER Aude, DEDENYS Alain, SALZE Angélique, LEBOEUF Anaïs, BORSKI Xavier.

Etaient excusés :

Etaient absents :

Ont donné procuration :

Date de la convocation : 03/07/2026

Secrétaire de séance : DEDENYS Alain

En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Pour	15
Contre	
Abstention	

**Objet : Convention location de la salle du couvent
DEL 20260709-025**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la salle du couvent peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités d'intérêt général organisées par les associations locales.

Quant aux autres utilisateurs, elle ne pourra être louée qu'à des particuliers qui résident la commune.

Les modalités d'utilisation de la salle sont définies dans la convention annexée à la présente délibération.

Les conditions tarifaires proposées pour la location sont les suivantes :

Occupant	Tarif week-end	Tarif journée
Les services municipaux : • Employés, à raison d'une fois par an • Elus en exercice et ceux du précédent mandat uniquement, à raison d'une fois par an	A titre gracieux	A titre gracieux
Les particuliers résidents de la commune	300€	200€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ♦ **APPROUVE**, le principe de la mise à disposition de la salle du couvent.
- ♦ **VALIDE** les conditions tarifaires de location telles que définies ci-dessus.
- ♦ **APPROUVE** les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent dans la convention en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire :

Pauline CURTAN

